

**L'hon. M. CHAUVEAU** dit qu'il a lui-même été élu six fois par acclamation et que, par conséquent, la question n'avait pas été soulevée.

**L'hon. M. MACKENZIE** : Comment se fait-il qu'on la soulève maintenant?

**L'hon. M. CHAUVEAU** : Parce qu'à la dernière élection locale, on a constaté qu'ils n'avaient pas le droit de voter, n'étant pas inscrits sur les listes municipales. Il ne recommande pas cette mesure pour des motifs personnels, étant donné que le vote des Sauvages n'est que de trente à quarante voix, alors qu'il a remporté l'élection avec une majorité de plus de 1 000 voix lorsqu'il a eu un adversaire. Les Sauvages ont pu voter lorsque leur statut était bien inférieur à ce qu'il est actuellement, et ils trouvent dur de perdre maintenant ce privilège.

**M. BOWN** dit que, si ces amendements sont adoptés, il présentera à son tour une motion demandant l'admission au suffrage des Sauvages de Tyendinaga. Il peut aussi faire valoir qu'ils sont intelligents et que nombre d'entre eux vivent aussi bien que les Blancs. Il y a d'autres municipalités de la Province de Québec où les gens n'ont pas voté parce qu'ils ne se sont pas prévalus de la loi concernant les municipalités, et si les Sauvages n'ont pas voulu en profiter, il ne voit pas pourquoi ils seraient admis au suffrage. Si l'amendement était approuvé, ce serait une loi favorisant exclusivement une tribu.

**M. WORKMAN** aimerait que les Sauvages de Caughnawaga soient aussi admis au suffrage, si la motion est adoptée.

**L'hon. M. MACKENZIE** espère que le ministre de la Justice (l'hon. sir John A. Macdonald) fera connaître la politique du Gouvernement en cette matière.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** dit qu'il serait vraiment très heureux de donner suite autant que possible à la motion de son collègue de Québec. Il faudrait toutefois, si l'on permet que ces trente-quatre Sauvages soient inscrits sur une liste électorale, donner le même droit à tous les Sauvages se trouvant dans une situation semblable. La question est donc de savoir si nous sommes prêts à donner le droit de vote aux Sauvages dans toute la Puissance. Il lui semble que son honorable collègue a rempli ses obligations à l'égard des Sauvages de son comté. Il a fait valoir leurs revendications avec beaucoup de zèle, mais force lui est de reconnaître qu'on ne peut accorder à ces trente-quatre Sauvages des privilèges que l'on refuse aux autres. Ce serait plaire à trente-quatre personnes et déplaire à 3 400 autres.

Son honorable collègue comprendra que sa motion aurait pour conséquence que tous les Sauvages de la Puissance occupant une maison d'une valeur annuelle de plus de vingt piastres devraient aussi avoir le droit de voter, et il (l'hon. sir John A. Macdonald) ne pense pas pour sa part que le Gouvernement soit disposé à aller aussi loin.

**L'hon. M. CHAUVEAU** dit qu'il serait prêt à redonner l'admission au suffrage à tous les Sauvages qui l'avaient avant l'entrée en vigueur de la loi municipale actuelle.

La Chambre se divise sur l'amendement de **l'hon. M. CHAUVEAU** avec le résultat suivant : Pour 23, Contre 38.

(Vote n<sup>o</sup> 51)

**POUR**

Députés

Anglin	Archambault
Bellerose	Blanchet
Brousseau	Cayley
Chauveau	Cimon
Daoust	Fortin
Gaucher	Gendron
Heath	Lacerte
Langevin	Langlois
Masson (Soulanges)	McKeagney
Perry	Robitaille
Ross (Champlain)	Simard
Tourangeau — 23	

**CONTRE**

Députés

Ault	Bolton
Bourassa	Bowell
Campbell	Connell
Delorme (Saint-Hyacinthe)	Dobbie
Ferguson	Gaudet
Godin	Harrison
Hincks (sir Francis)	Houghton
Keeler	Lawson
Macdonald (sir John A.)	McDonald (Lunenburg)
McDonald (Middlesex-Ouest)	Mackenzie
McDougall (Trois-Rivières)	Morris
Morrison (Niagara)	Nathan
Pope	Pozer
Ross (Dundas)	Ross (Prince-Édouard)
Ross (Wellington Centre)	Ryan (Montréal-Ouest)
Scriver	Snider
Street	Thompson (Ontario-Nord)
Tupper	Walsh
Whitehead	Workman — 38

Les amendements apportés par le Comité général sont alors adoptés.

\* \* \*

**TERRES PUBLIQUES**

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD** propose que la Chambre se forme en Comité sur le bill concernant les Terres publiques de la Puissance.

La Chambre se forme en Comité, **M. NATHAN**, qui occupe le fauteuil, prend la parole et fait rapport du bill et des amendements, lesquels sont adoptés.